



Indemnités compensatrices CA / pose de CA

Par **lillicath**, le **01/12/2011** à **16:23**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI temps partiel, mi-temps, contrat privé., depuis mars 2011.

Il est bien stipulé sur mon contrat que je bénéficie de 2,5 jours de congés par mois travaillé...congés que je peux donc a priori poser pour partir en vacances.

Cependant, mon employeur me paye à la place des indemnités de CA (et donc je ne bénéficie plus des 2,5 de congés par mois travaillé ; je ne les ai jamais posé).

Mon employeur ne m'a jamais demandé mon avis, et j'ai peut être commis l'erreur de ne rien dire non plus car la situation me convient parfaitement.

J'ai par contre peur qu'il me réclame un trop perçu de salaire, vu que ces indemnités CA ne sont inscrites nulle part sur mon contrat....

Pouvez-vous me donner votre avis ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **19:57**

Bonjour,

L'employeur n'a pas le droit de vous indemniser des congés payés au lieu que vous en preniez sauf au moment de la rupture du contrat et c'est à lui de vous fixer les dates en respectant la procédure...

L'acquisition de congés payés est un droit absolu prévu au Code du Travail...